Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 01 - 02** - Séance du 22 Janvier 2026

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **15 janvier 2026**

Date de l'affichage : **15 janvier 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi vingt-deux janvier** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jean-Yves QUÉLENNEC, Jérôme MARQUET (21h06).

Excusés : Isabelle LOMMERT, (pouv à Florence HUGUENIN), Caroline GAVARD (pouv à Jean-Yves QUÉLENNEC), Aurélie de la MOTTE ROUGE, Anne-Sophie DESMOTS.

Absents : Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO,

Secrétaire de séance : Nathalie Le DÉVÉHAT

BUDGET PRINCIPAL 2025 – OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose qu'afin de régler des factures d'investissement sur l'exercice 2026 dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026, il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Monsieur le Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2026 à l'article budgétaire correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget 2026 avant son vote dans la limite des 25 % des crédits d'investissements ouverts au budget 2025, ventilées par chapitre et opérations budgétaires comme suit :

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_02-DE

Chapitre / Opération	BP 2025	Ouverture par anticipation des crédits 2026
Opération 556 - Renouvellement P. Texier	13 495,22 €	0,00 €
Opération 558 – Aménagement du Plateaux sportifs	3 000,00 €	0,00 €
Opération 559 - Extension urbaine	180 098,68 €	45 000,00 €
Opération 560 - Restaurant municipal	286 896,00 €	70 000,00 €
Chapitre 21	343 397,01 €	85 000,00 €
Chapitre 20	20 304,00 €	5 000,00 €

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Nathalie LE DÉVÉHAT

Le Maire
Laurent PRIZÉ